



Projet DAST 2020

Accord Social du 03 Mai 2018 sur les mesures d'accompagnement et les garanties en faveur des collaborateurs

N°3 Juin 2018

Après une **première réorganisation des DAST en 2015** avec la mise en œuvre de **EEFS** (Excellence et Efficience des Fonctions Support) qui avait impacté **800 personnes** à travers des mobilités fonctionnelles et géographiques intra DAST ou vers d'autres branches du groupe, après **la mise en œuvre en 2017 de SLD** (servir le développement), La Poste nous impose **une nouvelle réorganisation des DAST en 2018**, avec son **nouveau projet « DAST 2020 »**.

Il ne restera **plus que 10 DAST au lieu de 13** (2 par Directions Exécutives), Dijon, Grenoble et Montpellier ne seront plus sièges de DAST.

Alors mêmes que des collègues impactés par le projet EEFS de 2015 sont toujours en situation de reclassement, de nombreux collègues vont à nouveau être impactés par cette énième réorganisation et **environ 200 emplois (en EUTC) seront supprimés selon l'effectif cible 2020**.

L'UNSA-Postes ne peut que constater que **La Poste nous impose encore une fois, une nouvelle organisation au détriment des agents**, elle nous informe mais malgré **notre opposition la plus totale**, continue à déployer ses projets, à marche forcée et sans entendre nos revendications.

L'UNSA-Postes a bien entendu, comme en 2015, **crié haut et fort son opposition à ce nouveau projet**, destructeur d'emplois, qui engendre une perte de la proximité avec les personnels dans les Secteurs, et qui va entraîner de nouvelles mobilités fonctionnelles et géographiques, et donc des pertes d'expertises.

Pour autant, L'UNSA-Postes ne s'est pas résignée, elle a agi pour vous en participant à toutes les instances et en vous restituant en transparence le résultat de ses échanges.

Devant l'intransigeance de La Poste, L'UNSA-POSTES ne pouvait que se battre pour que nos collègues en DAST puissent bénéficier de mesures d'accompagnement permettant de limiter au maximum l'impact de cette nouvelle réorganisation.

Nous avons donc décidé, après avoir consulté des collègues en DAST concernés par cette réorganisation, de signer l'accord social du 03 Mai 2018 définissant les mesures d'accompagnement et les garanties en faveur des collaborateurs

En toutes circonstances, L'UNSA-Postes demande de protéger l'ensemble des personnels avec l'exigence d'un accompagnement bienveillant,

Mais que les choses soient claires, notre signature ne veut pas dire que nous approuvons ce projet, bien au contraire nous y sommes totalement opposés. Notre signature n'a qu'un seul objectif : ne pas pénaliser les collègues qui seront impactés et leur permettre de bénéficier des mesures de cet accord.



L'UNSA-POSTES A FAIT ENTENDRE SA VOIX !

L'UNSA-Postes a fait de multiples propositions qui nous ont permis d'obtenir de nombreuses avancées comme par exemple :

- Un accompagnement individualisé qui s'inscrira dans la durée jusqu'à fin 2020
- Des garanties renforcées sur la mobilité
- Des efforts d'adaptation valorisés financièrement
- Des parcours de formation adaptés
- La reconnaissance des personnels engagés dans l'accompagnement de leurs collègues avec une prime de 150 euros par mois.

Pour l'UNSA-Postes, le choix du dialogue devait permettre de faire mieux entendre la voix de chacun et de proposer des mesures améliorant le bien être.

- **N'hésitez pas à nous demander l'intégralité de l'accord, nous le tenons à votre disposition**
- **Vous serez bien entendu informés du suivi de la mise en œuvre de toutes ces mesures.**

La priorité pour UNSA-Postes :

Votre qualité de vie, votre santé et sécurité au travail.

L'UNSA poursuivra son action de proximité en portant vos revendications dans chacune des instances de La Poste et en vous informant.



Retrouvez sur notre site Internet :
les Infos Utiles, les Tracts, et tous les
Liens de L'UNSA !

<http://www.unsa-postes.org/>

twitter

facebook



UNSA-POSTES
114 avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICETRE
unsapost@wanadoo.fr
01.45.15.07.60
<http://www.unsa-postes.org/>